

RSA avec vous vers l'emploi



VOTRE DÉPARTEMENT
VOUS ACCOMPAGNE.

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

Avec le Département, bénéficiez d'un accompagnement personnalisé intensif vers une insertion sociale et professionnelle durable

Vous êtes aujourd'hui allocataire du revenu de solidarité active (RSA).

Le Département finance cette aide de solidarité nationale qui est versée par la CAF ou la MSA pour vous accompagner dans vos démarches de retour à l'emploi.



Le RSA repose sur le principe des droits et devoirs.

Comment ?

Le Département vous propose un accompagnement personnalisé en désignant un interlocuteur unique afin de vous aider dans vos démarches pour :

- ✦ **Identifier et valoriser** vos compétences.
- ✦ **Construire** votre projet professionnel.
- ✦ **Entrer** en formation ou trouver une qualification.
- ✦ **Rechercher** un emploi ou créer votre activité.
- ✦ **Favoriser** des solutions autour de votre situation sociale.

En cas de besoin, vous pourrez bénéficier d'un appui dans vos démarches de santé, de logement, de transport, de garde d'enfant...

Le RSA, un contrat d'engagement

Le Département et ses partenaires s'engagent pour faciliter votre parcours d'insertion. En retour, vous vous engagez à :

- ✦ Signer un **contrat d'engagement dynamique** (CED) avec votre référent.
- ✦ **Être présent aux rendez-vous** fixés par votre référent dans le cadre de l'accompagnement.
- ✦ **Participer à des actions ou activités valorisées** dans votre parcours d'insertion professionnelle pouvant aller jusqu'à 15 heures par semaine en fonction de votre accompagnement (stages, découverte de métier, ateliers d'expression, solutions mobilité, missions d'intérêt collectif, ...).

Vous vous engagez également :

- ✦ **A réaliser** votre déclaration trimestrielle de ressource à la CAF ou à la MSA et informer immédiatement de tout changement de situation familiale et professionnelle.
- ✦ **Déclarer** votre situation en cas de sortie du territoire national de plus de trois mois.
- ✦ **Vous soumettre aux contrôles** faits par le Département, France Travail, la CAF ou la MSA.

En cas de non-respect de ces engagements vous vous exposez à :



- ✦ une suspension ou suppression totale ou partielle de votre allocation ;
- ✦ une radiation du RSA.

Liens utiles :

CAF : caf.fr

MSA : hautenormandie.msa.fr/lfp

France Travail : francetravail.fr

Job27 : job27.fr

Des sites d'accueil sur tout le territoire

